

31 mars 2009

09.133  
ad 08.047**Postulat de la commission "Insertion professionnelle"****Pour une gestion de l'Etat plus moderne**

Dans le cours de ses travaux et à la suite de l'audition de divers responsables de services et départements, la commission chargée d'étudier l'autonomisation du CNIP a fait les constatations suivantes:

- L'autonomie du CNIP est rendue nécessaire en grande partie en raison de l'absence d'un minimum de souplesse dans le fonctionnement des structures de l'Etat. Ce manque s'est manifesté surtout par la lenteur de communication entre le CNIP et le Conseil d'Etat, dès lors que celui-ci devait prendre des décisions le concernant. Cette lenteur est largement due au passage de toutes les demandes formulées par le CNIP au travers des contrôles et obstacles imposés par les services centraux chargés de préparer les dossiers pour l'Exécutif cantonal.
- Il est également apparu que les conditions de fonctionnement du SFPL différaient notablement de celles du CNIP, malgré la proximité de leurs missions. Ainsi, une loi, pourtant acceptée par le Grand Conseil en février 2005 et visant à une gestion des écoles professionnelles par mandats de prestation (qui aurait dû servir de référence pour le fonctionnement du CNIP) n'est jamais entrée en vigueur, tandis que les recettes financières issues de collaborations avec l'économie privée sont traitées de manière diamétralement opposée, selon que l'on se trouve au DEC ou au DECS.

L'inquiétude née de ces constatations et de l'impression que les maux évoqués pouvaient toucher d'autres services de l'Etat amènent la commission du CNIP à demander au Conseil d'Etat d'étudier la mise en œuvre d'une politique de gestion des départements plus "systémique" et par-là plus efficace en:

- visant une approche plus globale et plus souple des problèmes;
- favorisant la collaboration inter-départements, inter-services ou inter-institutions.

En résumé, la Commission souhaite que le Conseil d'Etat envisage une gestion des départements plus participative et plus souple pour résoudre les défis posés par notre société, et qu'il s'efforce de donner des outils ou des moyens plus performants aux cadres et aux fonctionnaires chargés de mettre en œuvre sa politique. La concrétisation des mesures de frein aux dépenses et à l'endettement devrait en effet idéalement reposer plus sur l'initiative des services opérationnels, que sur les entraves posées sur leur fonctionnement par les services centraux.

Au nom de la commission insertion professionnelle:

*Le président,*  
PH. HAEBERLI

*Le rapporteur,*  
J.-C. BAUDOIN